

La chronique des arts

Biennale des arts de la rue

La IV^e Biennale internationale des arts de la rue, qui a lieu cette année à Montréal, a commencé le 15 juin et se terminera le 15 septembre. Elle a comme devise : « Vivre ma ville ». Cet événement, qui a lieu hors de France pour la première fois, se veut d'une grande envergure artistique. Tous les quartiers et tous les citoyens sont invités à en faire une fête populaire permanente au cours de laquelle tous les arts et toutes les tendances seront représentés.

Les organisateurs de cette manifestation prévoient la participation d'une vingtaine de villes canadiennes, américaines et européennes et s'attendent à recevoir des œuvres variées.

Droits d'auteur pour les textes utilisés dans les écoles

Le gouvernement du Québec vient de s'entendre avec trois organismes représentant des auteurs pour leur payer des droits de reproduction de leurs textes dans les collèges classiques et les collèges d'enseignement général et professionnel.

Le ministre des Affaires culturelles, Clément Richard, a annoncé à Montréal que le ministère de l'Éducation versera dans ce but 6,25 millions de dollars à l'Union des écrivains québécois (UEQ) et à la Société pour l'avancement des droits en audiovisuel. L'État s'est également entendu avec la Société des auteurs, chercheurs, documentalistes et compositeurs (Sardec) à qui elle ne versera pas d'argent, mais dont les membres bénéficieront de conditions minima quand ils seront engagés par le ministère de l'Éducation.

Des écrivains comme Jacques Godbout, Marie-Claire Blais, Félix Leclerc et Michel Tremblay font partie des auteurs qui recevront finalement une reconnaissance tangible pour l'utilisation de leurs œuvres à des fins pédagogiques.

D'après le ministre des Affaires culturelles, les trois ententes favoriseront « l'établissement d'un juste équilibre entre les droits des créateurs et l'accès des citoyens à l'information et à la culture » et constituent « une première au Canada, voire en Amérique du Nord ».

Durant les cinq prochaines années, le gouvernement versera un million de dollars par année à l'Union des écrivains québécois, qui a reçu mandat des maisons d'édition du Québec de payer leur part aux écrivains. Une somme de 1,25 million de dollars

Une exposition d'œuvres d'art inuit



Kenojuak Ashevak, Le hibou enchanté (1960), l'une des premières estampes de Cap-Dorset.

L'exposition intitulée « Gravures de Cap-Dorset : 25 ans », présentée à la Galerie nationale du Canada du 19 mai au 15 juillet 1984, soulignait le 25^e anniversaire de la Coopérative des Esquimaux de l'île de Baffin. On pouvait y admirer l'imagerie puissante et expressive de cet art inuit qui fascina l'Amérique du Nord dès 1958 et annonça une nouvelle vision plastique.

Les 17 Inuit qui ont réalisé les œuvres d'art de l'exposition, gravaient au début sur pierre ou au pochoir. Ils ont récemment ajouté des techniques plus contemporaines, telles la lithographie et la gravure au burin, à leurs méthodes d'impression.

L'exposition regroupait un dessin, deux pierres taillées et 49 estampes réalisées sur pierre, au pochoir, ou gravées au burin. Leurs lignes simples mais puissantes racontent le quotidien et les traditions d'une des cultures autochtones du Canada et démontrent l'originalité et la dextérité de certains maîtres-graveurs inuit tels Pudlo, Pitseolak, Kenojuak et plusieurs autres. On y retrouvait aussi des œuvres données par les Amis de la Galerie nationale et d'autres, tirées des collections de la galerie elle-même et du Service canadien d'ethnologie du Musée national de l'Homme.

« Cette présentation d'œuvres d'art inuit



Pudlo, Avingaluk (Le grand lemming), (1961).

est à la fois un hommage à ce génie créateur et l'expression de notre reconnaissance aux Amis de la Galerie nationale pour un don fort apprécié », commentait Rosemarie Tovell, l'organisatrice de l'exposition et conservateur adjoint des estampes et des dessins canadiens.

réglera tout le contentieux entre les collègues et les auteurs de films, textes et autres documents à la Société pour l'avancement des droits en audiovisuel. Selon les ententes conclues, les écrivains bénéficieront de 65 % des crédits accordés et les maisons

d'édition en recevront 25 %.

Selon M. Michel Gay, directeur de l'Union des écrivains québécois, ce partage auteur-éditeur offre « une belle proportion qui fait l'envie de bien des associations d'auteurs dans le monde ».

Photos Galerie nationale du Canada